

## Conseil communautaire du 31 mai 2018

### **Délibérations n° 2018-106 et 2018-107 – Comptes de gestion et comptes administratifs 2017.**

#### **Intervention de Michel Chassier (Groupe Front National)**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Les contraintes budgétaires subies, ajoutées au faible dynamisme des ressources, nous obligent à une gestion prudente, que traduit parfaitement ce compte administratif.

Par rapport au pacte financier et à la trajectoire définie en 2015, la situation sur le plan comptable est même au-dessus des prévisions pour l'autofinancement comme pour la capacité de désendettement.

Mais c'est au prix d'un faible niveau d'investissement, de l'utilisation du fonds de roulement et il faut le dire en raison d'une recette exceptionnelle, sans quoi l'épargne nette serait restée à l'identique, vous l'avez dit, et même aurait légèrement diminué.

C'était d'ailleurs la conclusion de la note de synthèse communiquée aux élus lors du débat d'orientations, incitant à « *limiter le recours à l'emprunt nouveau, donc le niveau d'investissement.* »

J'avais souligné, lors des orientations budgétaires, l'écart qui risquait de se creuser entre Agglopolys et les nouvelles métropoles, et nous sommes nombreux à le craindre au sein de cette assemblée comme à la Région, même si le SRADDET en cours d'élaboration veut mettre l'accent sur l'égalité des territoires.

Je ferai également une remarque au sujet des résultats de clôture.

S'il est négatif pour le budget principal, - 568 k€, il est largement excédentaire pour les ordures ménagères, + 3 421 000 € et pour l'assainissement, + 2 341 000 €, soit respectivement 28 et 25% du montant des recettes de fonctionnements. On nous explique qu'il y a des dépenses à venir avec la montée en charge de ces services, mais rappelons que la règle budgétaire c'est tout de même l'annualité, alors que le résultat de la convergence des taux conduit à un résultat en recettes qui dépasse largement celui des dépenses. J'ai entendu en commission des finances que le taux unique avait été « anticipé », était-ce vraiment nécessaire ?

Enfin, je voudrais faire part des échanges entre élus au sein de cette commission au sujet de l'attribution de compensation.

Il ne s'agit pas de lancer une polémique, mais de faire partager à tous nos concitoyens ce débat légitime qui revient régulièrement en bureau communautaire, selon ce que j'ai pu entendre.

Un certain nombre d'élus des petites communes, constatant que la trajectoire budgétaire est tenue, et que le pic d'investissement du jeu de Paume est désormais derrière nous, souhaiteraient que soit envisagée une révision de cette attribution, qui a été gelée, alors que le produit de la fiscalité sur les entreprises a progressé au fil des années.

Ils font cette demande, que François Fromet a qualifiée de légitime, eu égard aux contraintes budgétaires qu'elles connaissent.

Je suis bien conscient qu'il faut être prudents dans cette période d'incertitude et d'instabilité fiscale, mais il serait préférable de mener cette réflexion sereinement, avant d'entrer dans la période pré-électorale souvent propice aux surenchères.

C'est pourquoi je me permets de poser la question, afin de savoir quelles sont vos intentions en la matière.